



CAVALAIRE

HÔTEL DE VILLE

*Direction des Affaires
Maritimes*

Le Directeur
Christian DEBIEUVRE
christian.debieuvre@cavalaire.fr
☎ 04 94 00 11 50

le 11 juillet 2024,

Certificat d'Affichage

N/Réf. : PL/CD/SG N°202400769

Je soussigné Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire sur Mer, certifie que l'arrêté préfectoral conjoint des recueils des actes administratifs n°243 et n°2024-010 du 2 juillet 2024, portant règlement de police de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) établie dans l'ouest de la baie Cavalaire au droit de la commune de Cavalaire sur Mer, **est intégralement affiché dans le panneau d'affichage situé devant la Mairie, à compter du 12 juillet 2024 et pour une durée de 15 jours.**



Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-Mer,
Conseiller Départemental du Var.

